



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 octobre 2007**

**Subventions aux associations culturelles**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2/11/2007

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume JUIIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

***Conseillers :***

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

**Secrétaire de séance :** M. Amaury BREUILLE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -  
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -  
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007**

DELIBERATION D20070429

**VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Subventions aux associations culturelles**

Madame Françoise BILLY Première Adjointe expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.
- Elle soutient également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.
- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association COREAM ;
- approuver la convention avec l'association « les artistes de garde » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer.

Associations	Types d'aide	montants
COREAM	Aide en nature (communication)	1 500 € maximum
Artistes de garde	Subvention exceptionnelle et manifestations ( <i>Imputation 65.3121.6574</i> )	1 000 €

#### LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
La Première Adjointe

**Signé**

**Françoise BILLY**